

La Maison des Lycéens (MDL)

La Maison des Lycéens : une association de lycéens au service des lycéens

La MDL est une association régie par la loi 1901 qui a pour but de contribuer à l'épanouissement des élèves et aussi d'améliorer leur cadre de vie.

Elle est animée par un bureau d'élèves élus par les adhérents au cours de l'Assemblée Générale. Propositions, projets et budget sont discutés et votés. Dans l'association, chaque adhérent peut être membre actif ou pas (Président, secrétaire, trésorier).

Cette association peut organiser des activités générant des rentrées de fonds pour fonctionner (vente de viennoiseries, organisation de loto...).

La MDL fonctionne en étroite collaboration avec le Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne (CVL).

Objectifs

La MDL rassemble des élèves souhaitant s'engager dans des actions citoyennes dans les domaines culturels, artistiques, sportifs et humanitaires. Elles fédèrent les initiatives de différentes natures portées par les lycéens dans l'établissement.

Avec l'aide et les conseils techniques des personnels, la MDL contribue à l'épanouissement des lycéens et favorise leur sens des responsabilités et de la prise d'initiative.

Adhésion : 14 euros pour l'année

La MDL vivant exclusivement du produit des adhésions, son existence et ses activités sont étroitement liées au nombre d'adhérents.

Pour participer à toutes les activités organisées par la MDL avec des prix attractifs (kayak, paint-ball, karting, cinéma...) **l'adhésion est obligatoire.**

La MDL finance l'achat de matériels et de jeux ainsi que l'abonnement à des revues ou magazines (*l'Equipe*,...).

En outre, après délibérations du bureau, la MDL participe au financement des voyages scolaires permettant une diminution de la participation des familles.

Les familles ont le libre choix d'adhérer mais tous les lycéens sont concernés par la MDL.



Bulletin d'adhésion 2018-2019

Je soussigné(e)
responsable légal de l'élève ou de l'apprenti
..... scolarisé (e) en
classe de souhaite adhérer à
l'Association des élèves, Maison des Lycéens
pour l'année scolaire 2018-2019.

Je règle la cotisation de 14€ par

chèque à l'ordre de la MDL

espèces.